

Province de Québec
M.R.C. de Pierre-De Saurel
Municipalité Saint-Gérard-Majella

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Gérard-Majella tenue le 9 septembre 2024, à compter de 20h15, avec enregistrement audio.

Présences : Forment quorum et siègent sous la présidence de la mairesse Madame Marie Léveillée, Messieurs les conseillers Jean Beaubien, Georges Forcier, Éric Tessier, Pierre Provost et les conseillères Mesdames Mélanie Parenteau et Karine Descheneaux.

Mme Manon Blanchette est secrétaire d'assemblée.

Aucun citoyen n'est présent.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse, Marie Léveillée, débute la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 2024-09-098

La mairesse procède à la lecture de l'ordre du jour.

Sur proposition de Karine Descheneaux,
Et appuyée par Mélanie Parenteau,
Il est résolu, à l'unanimité des conseillers,

D'adopter l'ordre du jour tel que proposé :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 Séance ordinaire du 5 août 2024
 - 3.2 Séance extraordinaire du 26 août 2024
- 4. ADMINISTRATION ET FINANCES**
 - 4.1 Comptes à payer
 - 4.2 Politique de prévention et de prise en charge du harcèlement, de la violence et de l'incivilité au travail
 - 4.3 Achat licence logiciel MUNYS ADMQ
 - 4.4 Rang Saint-Henri – demande de médiation auprès de la commission municipale du Québec dossier CMQ-70736-001
- 5. TRAVAUX PUBLICS**
 - 5.1 Déneigement des routes 2024-2025
 - 5.2 Travaux de ponceaux MTQ
- 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1 Rapport du comité
- 7. HYGIÈNE DU MILIEU**
- 8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
- 9. LOISIRS ET CULTURE**
 - 9.1 Rapport du comité
- 10. SUJETS DIVERS**
 - 10.1 Félicitations aux participants du tournoi de soccer de Saint-David
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

3.1 Séance ordinaire du 5 août 2024

Résolution 2024-09-099

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits, la secrétaire de la séance est dispensée d'en faire la lecture.

Sur proposition de Éric Tessier,
Appuyée par Georges Forcier,
Il est résolu, à l'unanimité des conseillers,

D'approuver et d'adopter, le procès-verbal de la séance du 5 août 2024.

3.1 Séance extraordinaire du 26 août 2024

Résolution 2024-09-100

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits, la secrétaire de la séance est dispensée d'en faire la lecture.

Sur proposition de Jean Beaubien,
Appuyée par Pierre Provost,
Il est résolu, à l'unanimité des conseillers,

D'approuver et d'adopter, le procès-verbal de la séance du 26 août 2024.

4. ADMINISTRATION ET FINANCES

4.1 Comptes à payer

Résolution 2024-09-101

Présentation de la liste des comptes de la période;

Considérant que la directrice générale et greffière-trésorière atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

Sur proposition de Georges Forcier,
Appuyée par Éric Tessier,
Il est résolu unanimement par les conseillers,

Que ce conseil approuve la liste des comptes à payer pour un montant de 30 221,18 \$.

4.2 Politique de prévention et de prise en charge du harcèlement, de la violence et de l'incivilité au travail

Résolution 2024-09-102

ATTENDU QUE toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

ATTENDU QUE la Loi sur les normes du travail prévoit notamment l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gérard-Majella a adopté une telle politique le 5 novembre 2018 (résolution no 2018-11-120) et qu'une mise à jour s'impose à la suite de l'adoption de la Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu du travail ;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de la violence ou de l'incivilité au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

ATTENDU QUE la Municipalité ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, de violence ou d'incivilité dans son milieu de travail;

ATTENDU QU'il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de contribuer et de promouvoir au maintien d'un milieu de travail sain;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Karine Descheneaux,

Appuyé par Pierre Provost,

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la municipalité de Saint-Gérard-Majella abroge la Politique de tolérance zéro pour le maintien d'un milieu de travail sain et sécuritaire pour tous adoptée le 5 novembre 2018 (résolution no 2018-11-120).

QUE la Municipalité adopte la Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence ou d'incivilité au travail.

4.3 Achat licence logiciel MUNYS ADMQ

Résolution 2024-09-103

Considérant l'offre de l'association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) concernant un tableau de bord en gestion municipale MUNYS ;

Considérant que MUNYS inclut un calendrier des obligations légales et réglementaires à effectuer ;

Considérant que MUNYS offre des fiches détaillées des obligations, incluant les étapes légales à réaliser pour chaque obligation, un outil performant pour épauler dans la gestion contractuelle et dans le traitement des demandes d'accès incluant un calculateur de délai ainsi que des mises à jour constantes et développé sur mesure pour les municipalités.

En conséquence,

Il est proposé par Mélanie Parenteau,

Appuyé par Georges Forcier,

Et résolu à l'unanimité des conseillers,

D'acheter la plateforme MUNYS proposé par l'ADMQ au coût d'activation de 405\$ et des frais annuels de mise à jour de 325 \$ plus les taxes.

D'en effectuer le paiement via le poste comptable Administration et informatique.

4.4 Rang Saint-Henri – demande de médiation auprès de la commission municipale du Québec dossier CMQ-70736-001

Résolution 2024-09-104

Considérant que les territoires des municipalités de Saint-Gérard-Majella et de Saint-Pie-de-Guire forment une frontière commune le long du rang Saint-Henri sur une portion de 1.99 km ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Gérard-Majella et la Municipalité de Saint-Pie-de-Guire ont un conflit concernant les modalités d'une entente à venir ;

Considérant qu'un dossier d'arbitrage est présentement ouvert à la Commission municipale du Québec (dossier CMQ-70736-001) ;

En conséquence,

Il est proposé par Éric Tessier,
Appuyé par Jean Beaubien,
Et résolu à l'unanimité des conseillers,

De demander à la Commission municipale du Québec de diriger un processus de médiation qui facilitera le dialogue et la recherche de solutions et permettra de parvenir à une entente satisfaisante entre les municipalités de Saint-Gérard-Majella et de Saint-Pie-de-Guire dans le cadre de la négociation entourant l'entente intermunicipale d'entretien du rang Saint-Henri ;

D'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Gérard-Majella, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

5. TRAVAUX PUBLICS

5.1 Déneigement des routes 2024-2025

Résolution 2024-09-105

Considérant que la Municipalité a procédé par appel d'offres sur invitation écrite pour les travaux de déneigement 2024-2025;

Considérant que la Municipalité a invité trois entreprises à soumissionner;

Considérant que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 9 septembre 2024 à 20h00 et qu'une seule soumission a été déposée, soit par Groupe Horizon avec les prix suivants;

OPTION A : 2024-2025 – 1 an sans renouvellement

Années	Prix	TPS (5%)	TVQ (9.975%)	Total
2024-2025	38 828,93	1 941,45	3 873,19	44 643,57

OPTION B : 2024-2025 -1 an plus renouvellement

Années	Prix	TPS (5%)	TVQ (9.975%)	Total
2024-2025	38 828,93	1 941,45	3 873,19	44 643,57
2025-2026 (option Municipalité)	39 799,66	1 989,99	3 970,02	45 759,67
2026-2027 (option Municipalité)	40 794,65	2 039,74	4 069,27	46 903,66
Grand total :				137 306,90

Considérant que la Municipalité a analysé la soumission reçue et l'a jugé conforme,

En conséquence,

Sur proposition de Georges Forcier,
Appuyée par Karine Descheneaux,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers,

D'octroyer le contrat au Groupe Horizon avec l'option B, soit au montant de 38 828,23 \$ plus taxes applicables pour l'année 2024-2025. La Municipalité se réserve le droit de renouveler le contrat pour une année supplémentaire à la fois par voie de résolution au plus tard le 9 mai de l'année suivante tel que décrit dans le devis;

D'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Gérard-Majella, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet au contrat.

5.2 Travaux de ponceau MTQ

Résolution 2024-09-106

Considérant qu'une rencontre a eu lieu le 17 avril 2024 avec des intervenants de la Municipalité et du MTQ;

Considérant que la Municipalité avait discuté de la possibilité d'allonger le ponceau ID 230108 afin de faciliter le virage des poids lourds sur la route Marie-Victorin;

Considérant le courriel reçu du Ministère des Transports et de la Mobilité Durable le 24 juillet 2024 mentionnant le projet de gainage d'un ponceau à l'intersection du rang Saint-Antoine et de la route Marie-Victorin;

Sur proposition de Éric Tessier,
Appuyée par Jean Beaubien,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers,

D'informer le Ministère des Transports et de la Mobilité Durable qu'ils peuvent procéder aux travaux de gainage du ponceau ID 170292 prévus en 2025, tel que mentionné dans leur courriel du 24 juillet 2024.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Rapport du comité

Les conseillers Jean Beaubien et Pierre Provost font un retour sur la séance extraordinaire qui a eut lieu la semaine précédente.

7. HYGIÈNE DU MILIEU

8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

9. LOISIRS ET CULTURE

9.1 Rapport du comité

Retour sur l'épluchette de blé d'inde du 9 août. Entre 25 et 30 personnes ont participé à l'activité et les enfants présents ont pu s'amuser dans un jeu gonflable.

10. SUJETS DIVERS

10.1 Félicitations aux participants du tournoi de soccer de Saint-David

Résolution 2024-09-107

Sur proposition de Mélanie Parenteau,
Appuyée par Karine Descheneaux,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers,

De féliciter et remercier les jeunes Majellois qui ont représenté la Municipalité en participant au tournoi de la ligue de soccer inter-villages qui s'est tenu à Saint-David en août 2024.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution 2024-09-108

Sur proposition de Éric Tessier,
Appuyée par Georges Forcier,
Il est résolu, à l'unanimité des conseillers,

Que l'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 20h25

Marie Léveillé
Mairesse

Manon Blanchette
directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de crédits

Je, soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées durant la présente séance.

Manon Blanchette
Directrice générale et greffière-trésorière

Le présent procès-verbal reflète la séance ordinaire du conseil du 9 septembre 2024. La version officielle sera approuvée à la séance ordinaire du conseil du 7 octobre 2024.